



Commune de GERDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 19 Décembre 2019

Présents :

Mesdames : Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL, Patricia DEBBAH, Cécile FERBER, Ana LABERNARIE et Laure TAPIE .

Messieurs : Jacky CHAUVEAU , Jean-Claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES et Daniel PENE.

Pouvoirs :

Absents excusés :

Mme LAVIGNE a donné procuration de vote à Mme BRUEL

Mr BAT a donné procuration de vote à Mr DEJEANNE.

Absents :

Mme DOLIÉ et Mr RICHARD

Secrétaire de séance : M Jacky CHAUVEAU

Lecture du précédent du conseil municipal du 24/11/2019 par Mme Laure TAPIE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Aménagement Avenue Philadelphie – choix de l'entreprise.
- 2) **Budget** : autorisation des dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2020.
- 3) Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité.
- 4) **C.C.H.B.** : Retrait de La Communauté de Communes de la Haute- Bigorre du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD65).

QUESTIONS DIVERSES.

1) Aménagement Avenue Philadelphie – choix de l'entreprise.

Trois entreprises ont soumissionné pour les travaux d'aménagement de l'avenue : SPIE BATIGNOLLES, Routière des Pyrénées, S B T P .L'entreprise la moins disante est l'entreprise SPIE-BATIGNOLLES pour un montant de 372 155.53 € HT sans options . **Cette entreprise qui offre les meilleures garanties est retenue à l'unanimité des membres présents .**

2) Budget : autorisation des dépenses d'investissement anticipées sur le budget 2020

Mme le Maire expose les critères d'autorisation des dépenses d'investissement. anticipées avant le vote du budget 2020 .Ces dépenses sont basées sur le budget d'investissement 2019 soit un total de 613 920 €.Cette autorisation de dépenses est limitée à 25% du budget 2019 .Entendu les explications de Mme le Maire le conseil municipal ,après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents** ,décide d'engager les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2020 :
compte 21 :23 475€ -compte 23 :130 000€

3) Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité

Mme le Maire expose les critères d'attribution de l'indemnité réservée aux receveurs municipaux vu le changement de receveur en cours d'année .Il est décidé d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% au nouveau receveur du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2019 pour un montant de 424,08€ .**Délibération :unanimité des membres présents.**

4)C.C.H.B. : Retrait de La Communauté de Communes de la Haute- Bigorre du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD65).

La C.C.H.B.a demandé son adhésion au SYMAT lors de son conseil communautaire du 16 juillet 2019 .Elle a approuvé les statuts du SYMAT lors du conseil communautaire du 30 Septembre 2019 .Aussi,compte tenu de cette adhésion la C.C.H.B. doit se retirer du SMTD 65 et soumettre ce retrait à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la C.C.H.B. .Aussi ,après avoir accepté l'adhésion de laC.C.H.B. au SYMAT par délibération du 15 Novembre 2019, il vous est proposé d'accepter le retrait de la CCHB du SMTD 65 à compter du 1^{er} Janvier 2020 .

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la CCHB du SMTD 65 à compter du 1^{er} Janvier 2020 .

QUESTIONS DIVERSES.

Mr PENE évoque le problème des inondations de la semaine dernière .Pour le moment ,il n'est pas possible de curer les fossés sans autorisation de la DDT et de l'agence pour la biodiversité

Suite à la tempête dernière ,un arrêté d'interdiction de circuler est pris pour l'ensemble de la forêt et un état des dégats sera demandé à l'ONF gestionnaire de la forêt .

La séance est levée à 19h00

Le secrétaire de séance

Jacky CHAUVEAU

